

Document produit par :

ALEC42 – Agence Locale de l’Energie du département de la Loire

Fiche récapitulative des aides financières mobilisables lors d'une réhabilitation thermique réalisée en copropriété dans la Loire. Pour une information plus complète, nous contacter ou consulter le site se rapportant à l'aide concernée.

1- Syndicat des copropriétaires :

Concerne les travaux des parties communes et travaux privatifs d'intérêt général

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
TVA à taux réduit	Taux de TVA appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.	www.impots.gouv.fr
C.E.E.* (Certificat d'Economies d'Energie)	Travaux d'économies d'énergie : Achat des kWh _{cumac} par un "obligé".	www.developpement-durable.gouv.fr/
Eco PTZ Copropriété	Travaux collectifs d'économies d'énergie. Prêt à taux zéro jusqu'à 30 000 € / logement sur 10 ou 15 ans.	Analyse juridique de l'ANIL
Aide ANAH copropriété « fragile »	25% du montant des travaux avec un plafond de 15 000 € de travaux par logement si les travaux génère 35% d'économies d'énergie Dispositif réservé aux copropriétés « fragiles » + Bonus Habiter mieux de 1 500 €/logt	Site de l'Anah
ADEME et Région Auvergne-Rhône-Alpes : Aides aux EnR	<ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie bois collective (granulés ou plaquettes). - Eau chaude solaire collective. - Montant des aides à étudier au cas par cas. 	Contact : ALEC42
Aides et Appel à projets locaux :	<p>Roannais Agglomération : « Rénov'ta copro ».</p> <p>La Ricamarie : Travaux d'isolation. Nouveauté 2019</p> <p>Unieux : Travaux de rénovation énergétique. Nouveauté 2019</p>	Contact : ALEC42
OPAH-RU Saint Etienne animée par l'EPASE : Quartiers Jacquard et Chappe Ferdinand	Financement des travaux de rénovation des parties communes (travaux énergétiques ou non) Eligibilité et montant de la subvention à étudier au cas par cas	Contact : SOLIHA Loire

* Les CEE collectifs ne sont pas cumulables avec les aides ADEME et ANAH lorsque la subvention est versée au syndicat des copropriétaires

2- Copropriétaires occupants :

Concerne les travaux réalisés à titre individuel mais également les travaux collectifs au prorata de votre quote-part.

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
TVA à taux réduit	Taux de TVA appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.	www.impots.gouv.fr
CITE 2019 (Crédit d'Impôt Transition Energétique)	Travaux de performance énergétique : 30% des dépenses éligibles. Nouveauté 2019 - Menuiseries : 15% en remplacement d'un simple vitrage et avec un plafond de 100€/menuiserie. - Dépose de cuve fioul : 50%. l'audit énergétique non obligatoire : 30 %.	www.impots.gouv.fr Impôt service : 0 810 467 687
ECO PTZ (Eco prêt à Taux zéro)	Travaux de performance énergétique du logement (isolation thermique, production de chauffage et ECS). Nouveauté 2019 : à partir d'1 poste de travaux Prêt maximum de 30 000 € sur 10 ou 15 ans. Sous réserve d'acceptation par la banque.	Analyse juridique de l'ANIL
C.E.E.* (Certificat d'Economies d'Energie)	Travaux de performance énergétique. Prix d'achat des kWh _{cumac} selon la période.	www.developpement-durable.gouv.fr/
Dispositifs sous conditions de ressources** dans la limite des fonds disponibles		
Aides de l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)	Travaux d'isolation, remplacement ou installation de systèmes de chauffage et d'E.C.S., ventilation, calorifugeage. Subvention de 35 à 50% du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux.	www.anah.fr ou SOLiHA Loire
+ Prime "Habiter Mieux"	Si les travaux permettent un gain énergétique avant/après travaux ≥ 25% : Prime de 10% du montant HT des travaux ; plafonnée à 2 000 €)	
+ Bonus Saint Etienne Métropole	1 000 € si les travaux permettent un gain énergétique avant/après travaux ≥ 40% :	SOLiHA Loire
Action Logement : Plan Investissement volontaire Nouveauté Oct 2019	Travaux d'isolation en priorité, amélioration du système de chauffage Salarié du secteur privé aux revenus « modestes » Jusqu'à 20 000 € de subvention.	Action Logement
<i>Selon vos conditions de ressources, d'autres financements spécifiques à la précarité énergétique peuvent être mobilisés au niveau du Département de la Loire et/ou des Caisses de retraite.</i>		SOLiHA Loire

* : Les CEE individuels ne sont pas cumulables avec les aides individuelles Anah, Habiter Mieux.

** : Plafond de ressources : voir détail en page 4

3- Copropriétaires bailleurs :

Concerne les travaux réalisés à titre individuel mais également les travaux collectifs au prorata de votre quote-part.

Dispositif	Type d'intervention Aides proposées	Pour en savoir plus
TVA à taux réduit	Taux de TVA appliqué directement sur la facture de l'entreprise qui réalise les travaux.	www.impots.gouv.fr
ECO P.T.Z. (Eco prêt à Taux zéro)	Travaux de performance énergétique du logement (isolation thermique, production de chauffage et ECS). Nouveauté 2019 : à partir d'1 poste de travaux Prêt maximum de 30 000 € sur 10 ou 15 ans. Sous réserve d'acceptation par la banque.	Analyse juridique de l'ANIL
C.E.E.* (Certificat d'Economies d'Energie)	Travaux de performance énergétique. Prix d'achat des kWh _{cumac} selon la période.	www.developpement-durable.gouv.fr/
Dispositif sous condition de revenu du propriétaire bailleur ou du locataire **		
Action Logement : Plan Investissement volontaire Nouveauté Oct 2019	Travaux d'isolation en priorité, amélioration du système de chauffage. Salarié du secteur privé aux revenus « modestes » Jusqu'à 15 000 € de subvention.	Action Logement
Dispositifs sous conditions de conventionnement du loyer dans la limite des fonds disponibles		
Aides de l'A.N.A.H.	Travaux d'isolation, remplacement ou installation de systèmes de chauffage et d'E.C.S., ventilation, calorifugeage. Subvention de 25% du montant HT des travaux dans la limite de 15 000 €.	www.anah.fr ou SOLiHA Loire
+ Prime "Habiter Mieux"	+ si les travaux permettent un gain énergétique avant/après travaux ≥ 35% et l'atteinte de l'étiquette C : Prime forfaitaire de 1 500 €.	

* : Les CEE individuels ne sont pas cumulables avec les aides individuelles Anah, Habiter Mieux.

** : Plafond de ressources : voir détail en page 4

4- Plafond de ressource :

Plafond de ressources (revenu fiscal de référence) pour bénéficier des aides Anah / Habiter Mieux :

Nombre de personnes composant le ménage	ANAH - Ménages aux ressources modestes (€)
1	18 960 €
2	27 729 €
3	33 346 €
4	38 958 €
5	43 592 €
Par personne supplémentaire	+ 5 617 €

Plus de détail sur www.anah.fr

Nb : concernant les aides Anah / Habiter Mieux, localement, les plafonds de ressources et taux de subvention sont susceptibles de différer de ceux indiqués ci-dessus :

Merci de vous rapprocher de l'opérateur de l'Anah pour obtenir les informations locales.

5- Contacts :

Information générale : ALEC42 / Espace Info Energie de la Loire

04 77 41 41 25 - www.infoenergie-loire.org

20 rue Balay – 42000 SAINT ETIENNE

5 rue Brison – 42300 ROANNE

53 rue de la République – 42600 MONTBRISON

Opérateur pour l'aide au montage des dossiers Anah :

SOLiHA Loire : 04 77 43 08 80 – 4 rue Aristide Briand et de la Paix – 42000 SAINT ETIENNE

Ou inscription sur internet : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

6- Sites Internet ressource :

<https://loire.coachcopro.com/>

<http://www.infoenergie-loire.org/>

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation>

Les démarches pour les demandes de subvention doivent être réalisées avant la signature des devis

Document synthétique, ne se substitue pas aux textes et documents officiels